

201	28/06/2021	BE 0450.723.069	26	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21249.00384	A-asbl 1.1

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1
------	---------------	----	----	----	----	----------

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: *Renaissance*

Forme juridique: *Association sans but lucratif*

Adresse: *Rue Pré de la Blanche Maison* N°: *34* Boîte:

Code postal: *1421* Commune: *Ophain-Bois-Seigneur-Isaac*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Brabant wallon*

Adresse Internet<sup>1</sup>:

Numéro d'entreprise BE 0450.723.069

DATE 29 / 04 / 2013 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS COMPTES ANNUELS EN EUROS

approuvés par l'assemblée générale<sup>2</sup> du 23 / 06 / 2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2020 au 31 / 12 / 2020

Exercice précédent du 01 / 01 / 2019 au 31 / 12 / 2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ ~~ne sont pas~~ <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: *21* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.2.8*

*Michel Massart*  
Président du Conseil d'Administration

*Signature*  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET  
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

<i>Michel Massart</i> <i>Avenue des Bouvreuils 31, 1301 Bierges, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Gerald Haywood</i> <i>Avenue des Marnières 7, 1410 Waterloo, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Danielle Fronville</i> <i>Rue des Garennes 26, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique</i>	<i>Secrétaire général</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Patrice Courtin</i> <i>Rue Alexis Willems 11, 1160 Auderghem, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Stéphane Emmanuélidis</i> <i>Rue de la Légère Eau 65, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Jean Fossion</i> <i>Domaine Fuji 6, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique</i>	<i>Trésorier</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Laurence Struye</i> <i>Clos Domvart 11, 1332 Genval, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>11/06/2018 - 14/06/2021</i>
<i>Annie Darras</i> <i>Avenue Léopold III 17, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/06/2019 - 14/06/2021</i>
<i>François Klinkemallie</i> <i>Drève des marronniers 27, 1410 Waterloo, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/06/2019 - 14/06/2021</i>
<i>BDO Bedrijfsrevisoren BV - BDO Réviseurs d'Entreprises SRL</i> <i>N°: BE 0431.088.289</i> <i>Da Vincilaan 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique</i> <i>N° de membre: B00023</i>	<i>Commissaire</i> <i>24/06/2019 - 30/06/2022</i>
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Rodrigo ABELS</i> <i>Da Vincilaan 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique</i> <i>N° de membre: A02439</i>	



## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....		20	.....	.....
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	1.671.586	1.709.497
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.1.1	21	.....	.....
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.1.2	22/27	1.671.220	1.709.132
Terrains et constructions .....		22	1.520.728	1.595.910
Installations, machines et outillage .....		23	100.805	74.670
Mobilier et matériel roulant .....		24	31.233	38.552
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	18.454	.....
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.1.3	28	366	365
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	861.929	702.117
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	3.226	.....
Stocks .....		30/36	3.226	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	128.127	135.006
Créances commerciales .....		40	69.764	45.821
Autres créances .....		41	58.363	89.185
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	386.341	404.374
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	340.017	156.424
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	4.218	6.313
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	2.533.515	2.411.614

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b> .....		10/15	1.666.018	1.454.253
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b> .....	6.2	10	699.287	553.286
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	.....	.....
<b>Fonds affectés et autres réserves</b> .....	6.3	13	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	141.463	92.718
<b>Subsides en capital</b> .....		15	825.268	808.249
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....	6.2	16	.....	25.415
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	.....	25.415
Pensions et obligations similaires .....		160	.....	.....
Charges fiscales .....		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
Obligations environnementales .....		163	.....	.....
Autres risques et charges .....		164/5	.....	25.415
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b> .....		167	.....	.....
<b>Impôts différés</b> .....		168	.....	.....
<b>DETTES</b> .....		17/49	867.497	931.946
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.3	17	395.315	420.203
Dettes financières .....		170/4	395.315	420.203
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172/3	295.315	320.203
Autres emprunts .....		174/0	100.000	100.000
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		178/9	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.3	42/48	457.404	486.208
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	24.888	24.443
Dettes financières .....		43	41.751	41.733
Etablissements de crédit .....		430/8	.....	.....
Autres emprunts .....		439	41.751	41.733
Dettes commerciales .....		44	36.929	60.674
Fournisseurs .....		440/4	36.929	60.674
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	186.570	192.217
Impôts .....		450/3	34.893	27.004
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	151.677	165.213
Autres dettes .....		48	167.266	167.141
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	14.778	25.535
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	2.533.515	2.411.614

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute .....(+)/(-)		9900	1.481.444	1.450.846
Produits d'exploitation non récurrents .....		76A	.....	.....
Chiffre d'affaires* .....		70	.....	.....
Cotisations, dons, legs et subsides* .....		73	.....	.....
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....		60/61	.....	.....
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)		62	1.163.213	1.091.759
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	122.355	115.070
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/9	-25.415	.....
Autres charges d'exploitation .....		640/8	238.914	261.597
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....		66A	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation .....(+)/(-)</b>		9901	-17.623	-17.580
<b>Produits financiers</b> .....	6.4	75/76B	81.410	84.472
Produits financiers récurrents .....		75	81.410	84.472
Produits financiers non récurrents .....		76B	.....	.....
<b>Charges financières</b> .....	6.4	65/66B	15.042	13.220
Charges financières récurrentes .....		65	15.042	13.220
Charges financières non récurrentes .....		66B	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts .....(+)/(-)</b>		9903	48.745	53.672
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780	.....	.....
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680	.....	.....
<b>Impôts sur le résultat .....(+)/(-)</b>		67/77	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice .....(+)/(-)</b>		9904	48.745	53.672
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b> .....		789	.....	.....
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)</b>		9905	48.745	53.672

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	141.463	92.718
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	48.745	53.672
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	92.718	39.046
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b> .....	791	.....	.....
<b>Affectation aux fonds affectés et autres réserves</b> .....	691	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	141.463	92.718

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.044
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8029	.....	
Cessions et désaffectations .....	8039	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8049	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8059	1.044	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.044
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8079	.....	
Repris .....	8089	.....	
Acquis de tiers .....	8099	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8109	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8119	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8129	1.044	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(21)	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.107.383
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8169	84.443	
Cessions et désaffectations .....	8179	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8189	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199	3.191.826	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8219	.....	
Acquises de tiers .....	8229	.....	
Annulées .....	8239	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8249	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.398.251
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8279	122.355	
Repris .....	8289	.....	
Acquis de tiers .....	8299	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8309	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8319	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329	1.520.606	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22/27)	1.671.220	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b> .....	8349	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	366
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8365	.....	
Cessions et retraits .....	8375	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8385	.....	
Autres mutations ..... (+)/(-)	8386	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395	366	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8415	.....	
Acquises de tiers .....	8425	.....	
Annulées .....	8435	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8445	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455	.....	.....
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8475	.....	
Reprises .....	8485	.....	
Acquises de tiers .....	8495	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8505	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8515	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525	.....	.....
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	8545	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(28)	366	

## ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	(42)	24.888
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	8912	104.155
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	8913	291.160
<b>DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)</b>		
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>		
Dettes financières .....	8921	.....
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....	891	.....
Autres emprunts .....	901	.....
Dettes commerciales .....	8981	.....
Fournisseurs .....	8991	.....
Effets à payer .....	9001	.....
Acomptes sur commandes .....	9011	.....
Dettes salariales et sociales .....	9021	.....
Autres dettes .....	9051	.....
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	9061	.....
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b>		
Dettes financières .....	8922	.....
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....	892	.....
Autres emprunts .....	902	.....
Dettes commerciales .....	8982	.....
Fournisseurs .....	8992	.....
Effets à payer .....	9002	.....
Acomptes sur commandes .....	9012	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	.....
Impôts .....	9032	.....
Rémunérations et charges sociales .....	9042	.....
Autres dettes .....	9052	.....
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation .....</b>	9062	.....

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	21,3	20,1
<b>PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE</b>			
<b>Produits non récurrents</b> .....	76	.....	.....
Produits d'exploitation non récurrents .....	(76A)	.....	.....
Produits financiers non récurrents .....	(76B)	.....	.....
<b>Charges non récurrentes</b> .....	66	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....	(66A)	.....	.....
Charges financières non récurrentes .....	(66B)	.....	.....
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts portés à l'actif .....	6502	.....	.....

N°	BE 0450.723.069	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Dons reçus de particuliers et d'entreprises:

Les dons reçus de particuliers et d'entreprises sont comptabilisés en produits au moment de leur encaissement par l'Association.

Subventions reçues de l'AViQ:

Les subventions de l'AViQ sont comptabilisées en produits sur la base des notifications d'octroi définitif de celles-ci.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### 1. REGLES D'EVALUATION

#### Généralités:

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescrits du droit comptable belge tenant compte également des exigences de l'AViQ en matière de présentation de ces comptes annuels. Les règles d'évaluation décrites ci-après ont été arrêtées par le Conseil d'administration le 19 mars 2008.

#### Prise en charge des produits et des charges:

Les comptes annuels ont été établis sur la base du principe comptable de spécialisation des exercices. Le compte de résultats comprend l'ensemble des charges et des produits relatifs à l'exercice, que ceux-ci aient ou non donné lieu à des mouvements de trésorerie.

#### Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires inclus et déduction faite des amortissements pratiqués. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation de ces immobilisations. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées probables d'utilisation suivantes:

Droit d'emphytéose: 99 ans  
Constructions: 33 ans  
Installations, machines et outillage: 5 à 10 ans  
Mobilier: 10 ans  
Matériel roulant: 5 ans

#### Créances:

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur jugées nécessaires par l'association lorsque leur remboursement à l'échéance est compromis ou incertain.

#### Placements de trésorerie:

Les placements de trésorerie sont évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les sorties de portefeuilles sont évaluées selon la méthode premier entré/premier sorti (FIFO).

#### Valeurs disponibles:

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### Subsides et dons spécifiques:

Les subsides et dons spécifiques reçus en vue de financer des actifs immobilisés déterminés sont repris au passif du bilan pour leur valeur initiale et sont pris en résultat prorata temporis au même rythme que les biens qu'ils ont servi à financer.

#### Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus:

Les dettes à plus d'un an et les dettes à un an au plus (dettes de fonctionnement) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### Dettes sociales:

Les dettes sociales sont évaluées à leur valeur nominale.

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	4	4,9
305	3	2	4,3

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....

Nombre d'heures de formation suivies .....

Coût net pour l'association ou la fondation .....

    dont coût brut directement lié aux formations .....

    dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....

    dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....

Nombre d'heures de formation suivies .....

Coût net pour l'association ou la fondation .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....

Nombre d'heures de formation suivies .....

Coût net pour l'association ou la fondation .....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	.....	5811	.....
5802	.....	5812	.....
5803	.....	5813	.....
58031	.....	58131	.....
58032	.....	58132	.....
58033	.....	58133	.....
5821	.....	5831	.....
5822	.....	5832	.....
5823	.....	5833	.....
5841	.....	5851	.....
5842	.....	5852	.....
5843	.....	5853	.....

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 31902 .....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
		(exercice)	(exercice)		
Nombre moyen de travailleurs .....	100	14,5	9,8	21,3 (ETP)	20,1 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101	22.602	8.772	31.374 (T)	29.968 (T)
Frais de personnel .....	102	694.098	469.115	1.163.213 (T)	1.091.759 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	14	10	21,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	13	8	18,4
Contrat à durée déterminée .....	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113		2	1,6
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	4	3	6,0
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201	2	2	3,2
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	2	1	2,8
de niveau universitaire .....	1203			
Femmes .....	121	10	7	15,0
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211	4	4	7,1
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	6	1	6,8
de niveau universitaire .....	1213		2	1,1
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130		1	0,8
Employés .....	134	14	8	19,8
Ouvriers .....	132		1	0,4
Autres .....	133			

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

	Codes	Exercice
<b>ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES</b>		
Garanties constituées en leur faveur .....	9294	.....
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....	9295	.....
<b>LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>		
Créances sur les personnes précitées .....	9500	.....
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur .....	9501	.....
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....	9502	.....

	Exercice
<b>LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)</b>	
Emoluments du (des) commissaire(s) .....	2.200
.....	.....
.....	.....
.....	.....

	Exercice
<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ</b>	
<b>Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration</b>	
Néant .....	0
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Codes	Exercice
9220	.....

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées .....

Bases et méthodes de cette estimation

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques  
 Valeur comptable des immeubles grevés .....  
 Montant de l'inscription .....  
 Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....  
 Gages sur fonds de commerce  
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....  
 Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....  
 Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs  
 La valeur comptable des actifs grevés .....  
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....  
 Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs  
 Le montant des actifs en cause .....  
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....  
 Privilège du vendeur  
 La valeur comptable du bien vendu .....  
 Le montant du prix non payé .....

Codes	Exercice
91612	.....
91622	.....
91632	.....
91712	.....
91722	.....
91812	.....
91822	.....
91912	.....
91922	.....
92012	.....
92022	.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	.....
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation .....	9150	.....
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation</b>		
<b>Hypothèques</b>		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91611	1.520.728
Montant de l'inscription .....	91621	400.000
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91631	.....
<b>Gages sur fonds de commerce</b>		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91711	.....
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91721	.....
<b>Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs</b>		
La valeur comptable des actifs grevés .....	91811	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91821	.....
<b>Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs</b>		
Le montant des actifs en cause .....	91911	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91921	.....
<b>Privilège du vendeur</b>		
La valeur comptable du bien vendu .....	92011	.....
Le montant du prix non payé .....	92021	.....



Tél.: +32 (0)2 352 04 90  
Fax : +32 (0)2 351 04 87  
[www.bdo.be](http://www.bdo.be)

Nysdam Office Park  
Avenue Reine Astrid 92  
B-1310 La Hulpe

---

**RENAISSANCE ASBL**

**Rapport du commissaire  
à l'Assemblée générale  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE RENAISSANCE ASBL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Renaissance ASBL (« l' Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 24 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association durant 8 exercices consécutifs.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.533.515 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 48.745 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

### *Responsabilités de l'organe d'administration*

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et associations, et des statuts de l'Association.

### *Responsabilités du commissaire*

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



### **Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

La Hulpe, le 07 juin 2021

**Rodrigo Abels  
(Authentication)**

Signé numériquement par Rodrigo  
Abels (Authentication)  
DN : cn=Rodrigo Abels  
(Authentication), c=BE  
Date : 2021.06.07 15:58:54  
+02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par Rodrigo Abels  
Réviseur d'entreprises

